



Le 22 décembre 2023

PAR COURRIEL

François Ramsay

Vice-président – Affaires corporatives,
juridiques et réglementaires et chef de la
gouvernance (par intérim)
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2023-0490

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 4 décembre 2023 et visant à obtenir :

« le coût total de chacune des cinq campagnes de publicité les plus coûteuses, et ce pour chacune des années 2020, 2021 et 2022 ainsi que pour les neuf premiers mois de 2023.

Pour 2022 et 2023, SVP inclure les campagnes d'automne sur l'efficacité énergétique. Pour 2023, SVP inclure la campagne mettant en vedette Martin St-Louis. »

(Transcription intégrale)

Tout d'abord, en vertu du *règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (A-2.1, r.2), Hydro-Québec diffuse trimestriellement sur son site Web tous les montants correspondant aux dépenses effectuées pour l'ensemble des contrats associés aux différentes campagnes de publicité et de promotion. L'information est disponible à l'adresse suivante :
<https://www.hydroquebec.com/documents-donnees/loi-sur-acces/diffusion-informations/contrats-publicite-promotion.html>

Après analyse, nous acquiesçons à votre demande. Vous trouverez en annexe des tableaux affichant les informations faisant l'objet de votre demande.

Soulignons qu'une des priorités de notre [Plan d'action 2035](#) est d'aider notre clientèle à faire une meilleure consommation de l'énergie, permettant ainsi de réduire le nombre de nouveaux actifs que nous devons déployer. Les montants consentis aux campagnes d'efficacité énergétique visent à promouvoir les offres offertes à nos différentes clientèles et encourager l'adoption de bons gestes.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,

François Ramsay

p. j.